



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Un chargé de sécurité sera présent pendant toute la durée de la Foire. Le passage de la **Commission de Sécurité** est prévu le **vendredi 12 mai 2023**.

Les aménagements et la mise en scène des stands doivent être achevés au moment de la visite finale du Chargé de Sécurité. En effet, vous devez être munis de toutes les attestations de conformité nécessaires pour l'utilisation des matériels de décor et d'aménagement des stands.

Vous devez impérativement pouvoir les présenter sur demande de Micropolis, du Chargé de Sécurité ou de la Commission de Sécurité lors de la visite avant l'ouverture. Dans le cas où ces documents ne seraient pas présentés, Micropolis se réserve le droit de procéder aux aménagements techniques nécessaires et imposés par la sécurité. Le coût de ces aménagements sera à votre charge. Des consignes de sécurité vous ont été transmises. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre les dispositions nécessaires (se référer au cahier des charges techniques disponible sur le site www.foirecomtoise.com).



DÉCLARATION DE DÉBITS TEMPORAIRES

Micropolis remet directement les informations nécessaires à la police municipale pour l'obtention des autorisations, aucune démarche supplémentaire ne vous est demandée.



PARKING ET STATIONNEMENT

L'accès en véhicule dans l'enceinte de la Foire Comtoise pendant la manifestation, pour ré-achalandage de votre stand, se fera **de 8h à 9h45 par l'entrée 1** avec votre carnet d'accès véhicule (Sortie impérative avant 10h).

Un parking exposant surveillé est à votre disposition, derrière le Hall A2-B1 (au niveau de l'Entrée 2 - St Ferjeux) avec une carte parking par société, dans la limite des places disponibles. Ces 2 supports d'accès vous seront remis lors de votre arrivée avec vos badges au Commissariat Général.

Vous avez également la possibilité d'acquiescer un emplacement de parking voiture garanti pendant toute la durée de la Foire, situé impasse Mouras (entre les entrées n°3 Mouras et n°4 Malcombe) ; le badge d'accès est au prix de 98 € HT pour les 9 jours, disponible au Commissariat Général (à commander en amont).

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans la Foire Comtoise pendant les heures d'ouverture au public.



OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES

Sur votre stand et pendant toute la durée de l'événement, vous devez être en mesure de fournir les justificatifs d'activité, les déclarations d'embauche des personnes travaillant sur votre espace ainsi que les attestations justifiant que vous vous êtes acquitté de vos obligations sociales et fiscales. La signature du dossier de participation à la Foire Comtoise vous engage au respect des différentes clauses du règlement intérieur de Micropolis et de l'Union française des Métiers de l'Événement : conditions générales de vente, modalités de règlement et de communication, respect des obligations sociales et fiscales, normes d'hygiène et cahier des charges techniques.



CHARTRE DE L'EXPOSANT

Votre participation à la Foire Comtoise implique l'acceptation et l'application de ces douze points.

- ✓ Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire.
- ✓ Maintenir, durant toute la durée de la Foire, toutes les propositions faites, au cas où la transaction ne serait pas conclue immédiatement.
- ✓ Garantir la conformité exacte du produit commandé avec celui livré.
- ✓ Respecter le délai de livraison qui doit être inscrit sur le bon de commande.
- ✓ Assurer un service après-vente clairement défini (en outre, préciser si le S.A.V. est assuré par l'exposant ou par le fabricant, ou par un prestataire de service dont l'exposant fournira l'adresse). Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur tout bon de commande délivré au client.
- ✓ Pouvoir justifier du bien-fondé de toute insertion de type publicitaire.

- ✓ Être présent, en permanence sur le stand et adopter un comportement qui favorise la qualité de l'accueil visiteur.
- ✓ Renoncer à tout "racolage", m'interdire d'exposer un produit en dehors de la surface louée, m'interdire de rechercher ou d'interpeller la clientèle, en dehors du stand occupé par la firme, m'interdire de vendre suivant les méthodes des posticheurs sachant que les visiteurs sont interrogés sur les méthodes de vente pratiquées durant la Foire.
- ✓ Maintenir mon stand totalement ouvert durant les heures d'ouverture au public et notamment, durant une éventuelle démonstration.
- ✓ En cas d'organisation d'un jeu durant la Foire, le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués ; il devra se dérouler à l'intérieur de mon stand.
- ✓ Soumettre à l'agrément préalable de l'organisateur, toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation. L'organisateur pourra revenir sur cette autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.
- ✓ Accepter toutes ces clauses et celles du règlement intérieur et des règles de sécurité dont j'ai reçu un exemplaire, et en respecter les dispositions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

En conséquence, l'organisateur de la Foire pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture du stand, coupure d'électricité, encaissement du chèque de caution...) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.

Charte des foires de France, Unimev.



COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Pendant l'événement, l'équipe commerciale de Micropolis est à votre disposition au Commissariat Général de la Foire Comtoise situé dans le Hall d'Accueil Espace Nord, niveau supérieur du Boulevard Ouest Restaurant.

À partir du lundi 8 mai, vous pouvez aussi les contacter par téléphone, ligne directe au **03 81 41 46 93** ou par mail commercial@micropolis.fr

Commissaire Général
Laurent CONDAMINE
laurent.condamine@micropolis.fr

Tous secteurs Plein Air
Plein Air
Lolita VAILLANT
lolita.vaillant@micropolis.fr

Secteurs Artisanat du monde,
Invité d'honneur, Médias & Tourisme
Hall E
JULIA RASSON
julia.rasson@micropolis.fr

Secteurs Habitat & Démonstrateurs
Hall A2
Camille COULET
camille.coulet@micropolis.fr

Secteurs Ameublement & Agricole
Hall B1, Village Agricole, Hall A1
Elodie CUROT
elodie.curot@micropolis.fr

Secteurs Gastronomie
Halls C, D1 & D2
Léa COUTERET
lea.couteret@micropolis.fr

SEM MICROPOLIS - 3 boulevard Ouest - CS 82019 - 25050 BESANÇON Cedex
Tél. : 03 81 41 08 09 - commercial@micropolis.fr
www.foire-comtoise.com



Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente 95^e Foire Comtoise et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

FOIRE LABELLISÉE «FOIRES DE FRANCE»



Foire Comtoise
13 > 21 MAI 2023
MICROPOLIS | BESANÇON

Le guide de l'exposant



Le Portugal

Inauguration
SAMEDI 13 MAI À 15H
Palais des Congrès

foire-comtoise.com

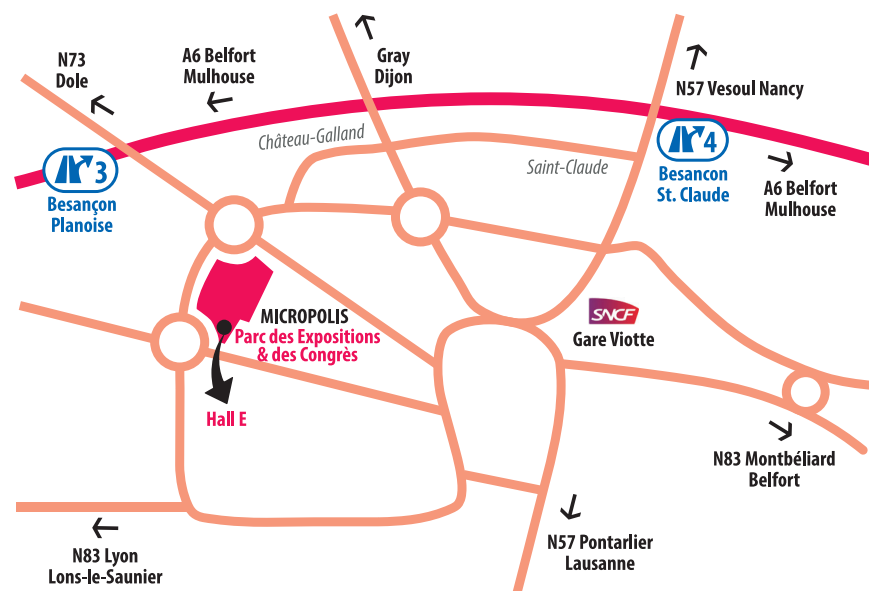
	ACCÈS EXPOSANTS	HORAIRES VISITEURS
• SAMEDI 13 MAI	8h - 10h	10h - 23h*
• DIMANCHE 14 MAI	8h - 10h	10h - 20h
• LUNDI 15 MAI	8h - 10h	10h - 20h
• MARDI 16 MAI	8h - 10h	10h - 20h
• MERCREDI 17 MAI	8h - 10h	10h - 23h**
• JEUDI 18 MAI / Férié	8h - 10h	10h - 23h**
• VENDREDI 19 MAI	8h - 10h	10h - 23h**
• SAMEDI 20 MAI	8h - 10h	10h - 23h**
• DIMANCHE 21 MAI	8h - 10h	10h - 19h

* Les halls A2 et B1 (ameublement et habitat) fermeront à 21h.
** Village Emploi ferme à 19h.



PLAN D'ACCÈS

Autoroute depuis Dijon : Sortie n°3 direction Planoise - fléchage "Micropolis"
Autoroute depuis Belfort-Montbéliard : Sortie n°4 direction Lons - fléchage "Micropolis"



TARIFS VISITEURS

- > **Tarif plein :** 6 euros
- > **Tarif réduit* :** 5 euros
- > **Tarif transports en commun :** infos en ligne
- > **Tarif porteur Carte Avantages Jeunes :** 4 euros & gratuit le jeudi 18 mai (Ascension) à partir de 19h
- > **Tarif enfant (6/11 ans) accompagné d'un adulte :** 3 euros
- > **Entrée gratuite**
 - ✓ Lundi 15 mai et mardi 16 mai jusqu'à 13h30
 - ✓ Pour les moins de 6 ans
 - ✓ Le samedi 13 mai ou 20 mai pour les porteurs de la Carte Avantages Jeunes sur présentation du coupon.

> **Vente en ligne** uniquement sur <http://tickets.micropolis.fr/> (à partir de début avril)

*12/18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants et handicapés.



Le spectacle "Portus Cale" (hall B2) est offert avec l'entrée à la Foire Comtoise !

INFORMATIONS PRATIQUES

A partir du mercredi 10 mai, les exposants ou leurs sous-traitants peuvent se restaurer dans le Hall C. Des distributeurs automatiques de billets sont à votre disposition à l'intérieur de la Foire : Espace Sud - Hall E et Hall d'accueil Espace Nord (devant B2).

Exposants plein air : connexion wifi disponible mais limitée ou non accessible en fonction de votre emplacement.

Nous vous rappelons que la loi contre le tabagisme vous interdit de fumer à l'intérieur des halls.

COMMUNICATION - IMAGE

La communication installée sur votre stand de type bandeau ou calicot doit obligatoirement faire apparaître les coordonnées de votre entreprise : raison sociale et adresse complète.

Les exposants sont avertis qu'en cas de tournage d'un film, de prises de vues photographiques ou de retransmission à la télévision de la manifestation, **leur image ainsi que celle de leur stand et du matériel exposé sont susceptibles d'y figurer sans pouvoir donner droit à rétribution.**

Nous réalisons un point avec les médias : presse et radios tous les jours en milieu d'après-midi. Merci de transmettre au service communication via communication@micropolis.fr vos infos, nouveautés et anecdotes **avant midi.**

REMISE DES BADGES ET CARTES ACCES PIÉTONS / VÉHICULES

Les badges et les cartes accès sont à retirer après règlement intégral des factures au **Commissariat Général** situé à l'étage du restaurant Boulevard Ouest du **lundi 8 mai au vendredi 12 mai de 8h à 19h.**

Cas particulier des véhicules en livraison :

Pour toute entrée de véhicule dans l'enceinte de la Foire Comtoise, pour les sociétés non exposantes, veuillez impérativement nous retourner la demande d'autorisation de livraison **avant le 8 mai 2022.**

Pour toute demande d'accès, **à partir du 13 mai** et pendant toute la durée de la Foire, merci de vous adresser directement à Laurent CONDAMINE, commissaire général, au 03 81 41 08 09 ou via commercial@micropolis.fr

INFOS TECHNIQUES

Toute prestation ou modification technique formulée à partir du **mercredi 3 mai** fera l'objet d'une majoration de 20% et sera effectuée en fonction des disponibilités humaines et matérielles.

Pour toute commande technique complémentaire pendant la période de montage, nous vous demandons de régler sur place le montant TTC de la prestation associée. Nous vous rappelons qu'il est formellement **INTERDIT de clouer, agraffer ou coller sur les cloisons en mélaminé.**

Pour les exposants ayant demandé la prestation « **réserve** », la clé vous sera remise au Commissariat Général en même temps que vos badges. Nous vous remercions de bien vouloir **laisser impérativement la clé de réserve sur la porte (à l'intérieur).** La non restitution de cette dernière entraînera une **facturation de 30 € HT.**

Attention, pour les exposants en Gastronomie ayant fait la demande d'une alimentation en eau froide et/ou chaude, **le raccordement plomberie de votre matériel assuré par vos soins est sous votre seule responsabilité.** En cas de dépannage par nos équipes pendant la Foire, l'intervention technique par un plombier vous sera facturée 60 € HT l'heure. Il en est de même pour les installations électriques.

Le démontage des chapiteaux par notre prestataire se fera **dès le lundi 22 mai.**

Pour les exposants plein air, vous bénéficierez de la **prestation électricité** au montage (si commandée au préalable), selon l'état d'avancement de l'installation des exposants (problème de circulation sur les câbles) ; elle sera supprimée le **dimanche 21 mai à 19h.**

Le mobilier sera livré directement **sur votre stand le mercredi 10 mai 2023 (après-midi).** La **reprise du mobilier** se fera sur stand le **dimanche 21 mai à 19h** (le mobilier devra être vidé de vos affaires).

MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Durant les périodes de montage et démontage, seuls les véhicules nécessaires au montage de vos stands sont acceptés dans l'enceinte du Parc des Expositions.

L'accès véhicule se fera uniquement sur présentation de votre/vos Carte(s) Pass reçue(s) par courrier avec vos cartes d'invitation. Si vous utilisez les services d'un standiste ou d'un monteur, ils doivent avoir une Carte Pass en leur possession pour accéder à votre espace.

MONTAGE

L'entrée / accès au Parc des Expositions se fait uniquement sur présentation de votre carte Pass.

Lundi 8 mai au mercredi 10 mai 2023, de 8h à 19h : entrée et sortie par **l'entrée 1 uniquement.**

Jeudi 11 et vendredi 12 mai de 8h à 19h : entrée et sortie par **les entrées 1 et 2.**

Afin de préserver la sécurité, des biens et des personnes, aucun véhicule n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte des halls. Le déchargement des marchandises se fera devant « les portes camions ».

DÉMONTAGE

À partir du dimanche 21 mai, de 19h30 jusqu'à 23h, les 4 portes (entrées 1, 2, 3 et 4) seront ouvertes pour l'entrée et la sortie des véhicules, sur présentation de votre Carte Pass.

Les lundi 22 et mardi 23 mai en continu de 8h à 19h, uniquement par l'entrée 1 principale.

Passée la date du mardi 23 mai 2023 à 19h, le matériel restant pourra être placé en fourrière à vos risques et périls et indépendamment des pénalités et des dédommagements consécutifs à l'embarras du Parc des Expositions. Pénalité journalière de 100€ HT par jour de dépassement. Aucune garantie ne pourra alors vous être fournie sur le bon état de votre marchandise et/ou bâtiment.

ACCÈS & PLAN DE LA FOIRE



CB Des distributeurs automatiques de billets sont à votre disposition à l'intérieur de la Foire : Espace Sud - Hall E et Hall d'accueil Espace Nord (devant B2).